

Note de synthèse du contrat territorial des Couzes au Livradois Territoire d'Ambert Livradois Forez

Table des matières

Avant-Propos	1
I. Contexte général	1
II. Enjeux globaux et priorisation générale.....	2
III. Enjeux par thématique	4
Volet agro-environnement.....	4
Volet ressource en eau.....	4
Volet zones humides	4
Volet lacs	4
Volet cours d'eau.....	5
Volet transversal (suivis, foncier, animation, communication/sensibilisation)	5
IV. Les objectifs définis et la priorisation.....	6
V. Programme d'actions	9
VI. Tableau financier	16
VII. Gouvernance	16
Les intercommunalités	16
Les maitrises d'ouvrages extérieurs	17
VIII. Déclaration d'Intérêt Général	18
Annexe 1 : Tableaux financiers détaillés	19

<i>Figure 1 : Carte administrative du contrat territorial des Couzes au Livradois</i>	<i>1</i>
<i>Figure 2 : Carte de localisation des masses d'eau du contrat territorial des Couzes au Livradois</i>	<i>2</i>
<i>Figure 3 : Etat écologique initial des masses d'eau du CT</i>	<i>3</i>
<i>Figure 4 : Carte de localisation des dérivations dans des biefs</i>	<i>12</i>
<i>Figure 5 : Carte de localisation des zones humides à restaurer</i>	<i>12</i>
<i>Figure 6 : Carte de localisation du linéaire avec action de restauration morphologique prévu</i>	<i>13</i>
<i>Figure 8 : Carte de localisation des secteurs d'intervention potentiels sur le piétinement (phase 2)</i>	<i>13</i>
<i>Figure 7 : Carte de localisation des secteurs d'intervention potentiels sur les ripisylves (phase 2).....</i>	<i>14</i>
<i>Figure 9 : Carte de localisation des déchets à risque.....</i>	<i>14</i>
<i>Figure 10 : Carte de localisation des suivis de température.....</i>	<i>15</i>
<i>Figure 11 : Carte de localisation des suivis écrevisse</i>	<i>15</i>
<i>Figure 12 : Tableau financier global du CT.....</i>	<i>16</i>
<i>Figure 13 : Tableau financier avec restes à charges d'ALF.....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 1 : Etat écologique des masses d'eau concernées par ALF.....</i>	<i>3</i>
<i>Tableau 2 : Grands objectifs retenus par thématique</i>	<i>6</i>
<i>Tableau 3 : Priorisation des masses d'eau concernées par ALF</i>	<i>8</i>
<i>Tableau 4 : Synthèse du programme d'actions (partie 1)</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 5 : Synthèse du programme d'actions (partie 2)</i>	<i>11</i>

Bassin versant : Un bassin versant correspond à l'ensemble de la surface qui reçoit les eaux qui circulent vers un même exutoire, en général un cours d'eau. Il se délimite par des lignes de partage des eaux entre les différents bassins qui sont les lignes de crêtes.

Continuité écologique : La continuité écologique désigne la libre circulation dans un axe amont/aval des espèces aquatiques et des sédiments.

Etat écologique : L'état écologique correspond à l'état de santé d'un cours d'eau, d'un lac ou d'une masse d'eau entière évalué selon les critères imposés par la directive européenne cadre de l'eau. Elle se base sur deux types d'indicateurs. D'une part la physico-chimie, à savoir les paramètres physiques et chimiques de base de l'eau : oxygène dissous, température, pH, carbone organique dissous, teneur en nutriments phosphorés et azotés, ... Et d'autre part la biologie, à savoir les indices biologiques (indice de qualité de l'eau basé sur l'étude des peuplements aquatiques).

Etiage : Période de l'année pendant laquelle les débits des cours d'eau et d'une manière générale les niveaux d'eau sont les plus bas.

Hydrologie : L'hydrologie est la science de la terre qui s'intéresse au cycle de l'eau : échanges entre les eaux de surface, les eaux souterraines et l'atmosphère, débits des cours d'eau (débits moyens, débits de crues, débits d'étiage), ...

Liste 1 : Classement de cours d'eau au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement qui induit une interdiction formelle de construire tout nouvel ouvrage en travers du cours d'eau susceptible de porter atteinte à la continuité écologique. L'objectif de ce classement est de préserver la qualité et la fonctionnalité de cours d'eau à forte valeur patrimoniale.

Liste 2 : Classement de cours d'eau au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement qui induit une obligation pour les propriétaires d'obstacles à la continuité écologique d'équiper leur ouvrage à l'échéance 2017.

Lit mineur : Il s'agit de l'espace occupé par le cours d'eau lorsqu'il ne déborde pas.

Masse d'eau : La masse d'eau est une entité administrative qui inclut l'ensemble du réseau hydrographique (cours d'eau, plans d'eau, zones humides) d'une surface géographique donnée. Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la directive cadre sur l'eau. L'état écologique est défini au niveau de chaque masse d'eau à partir des résultats obtenus sur un ou plusieurs points de contrôle de référence au sein de la masse d'eau. Généralement, une masse d'eau correspond à un bassin versant ou une partie d'un bassin versant.

Obstacle à l'écoulement/obstacle à la continuité écologique : Il s'agit de tous les ouvrages anthropiques qui représentent un obstacle pour les déplacements des sédiments et/ou des espèces aquatiques dans un axe/amont aval.

Ripisylve : Littéralement, la « forêt de berge ». Il s'agit du cordon forestier implanté sur les berges et qui borde les cours d'eau.

Substrat : Le substrat désigne les matériaux qui composent le fond du lit du cours d'eau : pierre, roche, sable, limon, gravier.

Ce document est réalisé à la demande des intercommunalités partenaires du Contrat Territorial (CT) des Couzes au Livradois. Il reprend de manière simplifiée les éléments de la Stratégie et feuille de route et récapitule les actions par lesquelles sont concernées chaque territoire ainsi, leurs coûts associés et la gouvernance. Plus de précisions sont apportés par les documents « Stratégie et feuille de route » et « Programme d'actions » du Contrat Territorial.

Le contrat territorial des Couzes au Livradois a été élaboré sur la période de 2021 à 2023 par l'Agglo Pays d'Issoire en partenariat avec les intercommunalités concernées et les partenaires. Ce dossier passera en commission des financeurs : Agence de l'Eau Loire Bretagne et département du Puy-de-Dôme en décembre 2023. Dans ce cadre il est demandé à l'ensemble des maîtres d'ouvrage des opérations de délibérer pour approuver ce contrat.

I. Contexte général

Le contrat territorial des Couzes au Livradois a été pensé à une échelle « bassin versant », échelle cohérente pour une gestion des milieux aquatiques : continuité amont-aval, influences des perturbations de l'amont sur la qualité de l'aval, ... Le contrat territorial est déployé au-delà des limites de l'Agglo Pays d'Issoire en incluant les têtes de bassin de la plupart des cours d'eau du territoire (Ailloux, Eau-Mère, Cé, Couze Chambon, Couze Pavin). Un partenariat a donc été établi entre API et l'ensemble des intercommunalités compétentes concernées : Communauté de Communes Massif du Sancy, Syndicat mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (portage de la compétence sur le territoire de Mond'Arverne Communauté), Billom Communauté, Ambert Livradois Forez et Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier (portage de la compétence sur le territoire de Auzon Communauté). La carte ci-dessous présente les collectivités présentes sur le territoire de mise en œuvre du CT.

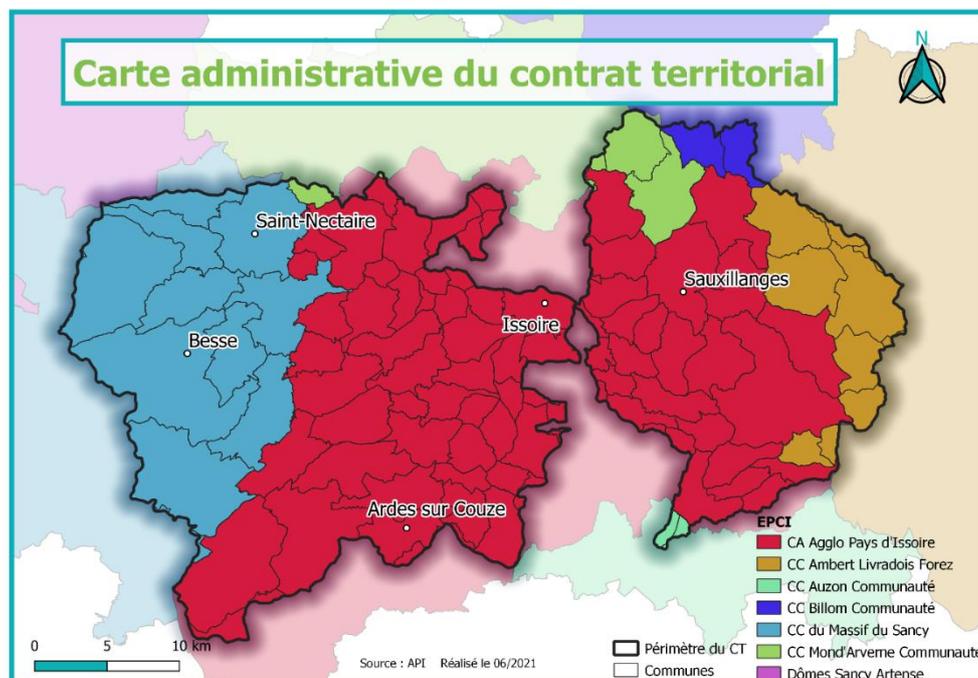


Figure 1 : Carte administrative du contrat territorial des Couzes au Livradois

Le territoire du CT concerne les bassins versants des affluents de l'Allier :

- En rive droite : l'Eau-Mère, le ruisseau des Parcelles et le Cé ;
- En rive gauche : la Couze Chambon, la Couze Pavin, le ruisseau du Peix, le Lembronnet et la Couze d'Ardes.

Au sein de ces bassins versants, 5 lacs naturels sont référencés comme masses d'eau et situés sur l'amont des bassins versants :

- De la Couze Pavin : lac de Bourdouze, lac de Montcineyre, lac des Bordes et lac Pavin ;
- De la Couze Chambon : lac Chambon.

La carte ci-dessous présente les bassins versants (limites oranges) et les masses d'eau (limites noires) du CT.



Figure 2 : Carte de localisation des masses d'eau du contrat territorial des Couzes au Livradois

Le territoire d'Ambert Livradois Forez concerne les masses d'eau suivantes : Eau Mère, Ailloux (faisant partie du bassin versant de l'Eau-Mère) et Cé. Ces masses d'eau ne sont pas incluses en totalité dans le territoire d'ALF. En effet, ce sont les zones amont qui sont situés sur ce territoire. La surface du territoire d'ALF concerné par le CT des Couzes au Livradois est de 91,7 km² ce qui représente 7,8 % du territoire total du CT.

II. Enjeux globaux et priorisation générale

Le contrat territorial est un document de planification d'opérations visant la préservation et la reconquête de qualité des eaux. Il s'inscrit dans l'objectif général d'atteinte du bon état des masses d'eau. Les masses d'eau du CT sont majoritairement en moins que bon état puisque seulement 4 des

18 masses d'eau sont classées en état « bon » (données de qualité écologique définies dans le cadre de l'étude qualité 2021-2022). La carte ci-dessous présente l'état écologique de ces masses d'eau.

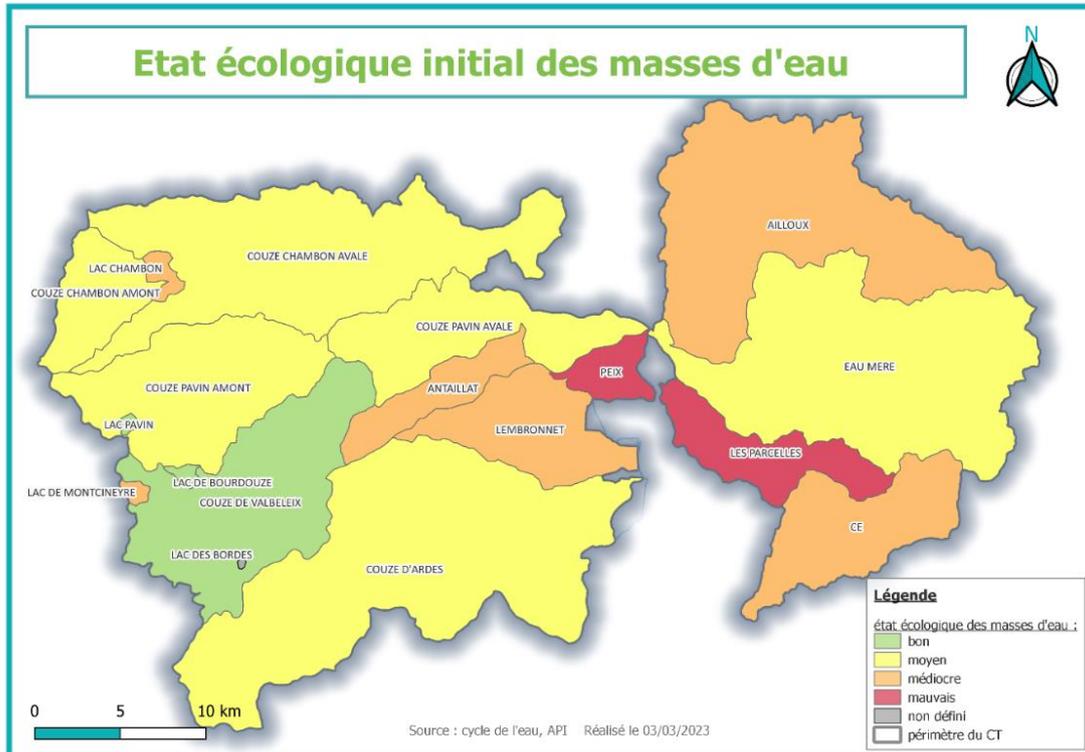


Figure 3 : Etat écologique initial des masses d'eau du CT

Le tableau ci-dessous présente l'état, l'objectif et les paramètres déclassants des masses d'eau concernées par ALF :

Code Masse d'eau	Masse d'eau	Etat 2017 SDAGE	Objectif SDAGE		Résultats CT	
			Objectif (motif dérogation)	Echéance	Etat écologique	Paramètre déclassant
FRGR0255	L'AILLOUX	MOYEN	Bon état	2027	MEDIOCRE	CO, P
FRGR0254	L'EAU MERE	BON	Bon état	2021	MOYEN	IBD, P
FRGR2055	LE CE	BON	Bon état	Depuis 2015	MEDIOCRE	IPR

Tableau 1 : Etat écologique des masses d'eau concernées par ALF

A partir des éléments de qualité des masses d'eau ainsi que des objectifs et de la stratégie des différents documents cadres (PDM, PAOT), il est défini 2 niveaux de priorisation globale des masses d'eau à l'échelle du CT.

Les masses d'eau Ailloux et Eau Mère sont identifiées en priorité 1.

Le Cé est identifié en priorité 2. Ce dernier est en effet sujet à un nombre limité de pressions sur son bassin versant. Son déclassement est majoritairement dû à l'IPR (Indice Poisson Rivière), qui s'appuie sur la structure des peuplements piscicoles pour définir une classe de qualité du cours d'eau. Ce dernier se montre peu représentatif sur la station échantillonnée sur le Cé, les peuplements étant influencés par la forte proximité de cette station avec l'Allier.

La priorisation proposée permet un **cadrage général pour la définition de la stratégie et le calendrier d'intervention** mais n'exclut pas la possibilité de réaliser des actions sur les masses d'eau en priorité 2 en cas d'enjeux spécifiques.

III. Enjeux par thématique

Dans un souci de clarté, les différents documents du CT sont structurés en différents volets thématiques (cours d'eau, lacs, zones humides, ressource en eau, agro-environnement, communication et un volet associé : assainissement/pluvial). Les principaux enjeux par thématiques sont récapitulés ci-dessous.

Volet agro-environnement

Le territoire d'ALF se situe dans le secteur agricole dominé par la polyculture/élevage pour l'essentiel de sa surface. Ce secteur est donc peu concerné par des enjeux de pollutions diffuses via les grandes cultures mais peuvent être concernés par des apports liés au piétinement ou la fertilisation des prairies.

Volet ressource en eau

Le territoire d'ALF est concerné par certaines problématiques de dérivation en amont du bassin versant de l'Eau Mère (commune de Condat-lès-Montboissier) et de phénomènes d'intermittence sur l'ensemble des bassins versants concernés par le CT.

Volet zones humides

ALF est directement concerné par plusieurs zones humides forestières (forêt domaniale de Boisgrand et forêt communale du bois du Marquis). Un site CEN à enjeux zones humides, divisé en plusieurs petits sites, est situé sur la commune d'Aix-la-Fayette. 5 zones humides à intérêt hydrologique sont considérées « prioritaires à restaurer » dans les préconisations du SAGE. L'une d'entre elles représente une superficie de 25 ha. Ces sites sont situés en tête de bassin versant de l'Eau Mère et de l'Ailloux, bassins versants à fort enjeu quantitatif (baisse drastique de débits, prélèvements AEP). Ce territoire est donc concerné par la restauration programmée dès la phase 1 (études) sur ces têtes de bassin, ces zones humides de l'amont pouvant jouer un rôle clé dans l'hydrologie. Le territoire d'ALF est aussi concerné par des enjeux zones humides en lien avec des captages AEP sur ces mêmes têtes de bassin.

Le territoire d'ALF n'est en revanche pas sujet à des enjeux liés à la présence de lacs de chaux.

Volet lacs

ALF n'est pas concerné par un enjeu « lacs naturels » sur son territoire (secteur Cézallier/Sancy uniquement).

Le territoire d'ALF est concerné par des enjeux de restauration de ripisylve qui feront l'objet d'intervention en phase 2. Il est également concerné, tout comme l'ensemble du territoire du CT, par la sensibilisation prévue auprès des acteurs du territoire sur les espèces exotiques envahissantes.

Il est également touché par des problématiques de sylviculture en berges, essentiellement des plantations de résineux des têtes de bassin versant. Les cours d'eau de ce secteur, et particulièrement l'Ailloux, font l'objet d'un fort ensablement.

Les cours du territoire d'ALF sont classés en liste 1 mais ne bénéficient pas de classement en liste 2. Aucun obstacle à l'écoulement stratégique n'a été ciblé sur ce territoire.

Les cours d'eau possèdent une morphologie globalement naturelle mais quelques secteurs font l'objet d'altérations morphologiques (protections de berges notamment sur les cours d'eau principaux, rectification très localisée).

L'enjeu « chablis » lié à l'encombrement du lit est très ponctuel sur le territoire quelques interventions sont ciblées sur le territoire.

Le territoire d'ALF est concerné par une problématique de piétinement du fait du contexte apical. Cet enjeu reste modéré par rapport à d'autres secteurs sur le territoire du CT (amont des Couzes/Cézallier). Il fera donc l'objet d'intervention dans un second temps (phase 2).

4 dérivations par des biefs sont listées sur ce territoire. Un seul autre prélèvement direct a été recensé sur le linéaire de cours d'eau prospecté, d'une faible capacité.

Le linéaire de cours d'eau prospecté est sujet à 21 rejets, majoritairement des rejets liés à des drains de prairies ou de parcelles forestières plantées (résineux) ou des rejets de nature indéterminée. Deux rejets d'étangs et un rejet d'eau pluvial ont également été notés.

Un faible enjeu déchets à risque est présent sur les masses d'eau concernées par ALF. Deux déchets à risque de volume limité ont été notés (un amas de matières plastiques et un tas de fumier en berge).

Volet transversal (suivis, foncier, animation, communication/sensibilisation)

L'Ailloux et l'Eau Mère sont sujettes à un enjeu phytosanitaire marqué qui justifie un suivi de ce paramètre sur ces bassins versants. Les prélèvements auront plutôt lieu sur la partie aval, plus intégratrice des pressions du bassin versant.

Le territoire d'ALF est directement concerné par de nombreux enjeux écrevisse historique sur tous les bassins versants (affluents de l'Ailloux, sources du Chaméane, Cé et affluents). Le Cé fait l'objet d'un site Natura 2000 spécifiquement en lien avec cet enjeu. Les différents cours d'eau possèdent de plus des enjeux piscicoles.

Les masses d'eau Ailloux et Eau Mère sont sujettes à un réchauffement de l'eau important en été, mesuré en aval. Peu de données sont actuellement disponibles sur ces bassins versants même aucune sur les secteurs amont.

IV. Les objectifs définis et la priorisation

Pour chaque thématique, les enjeux ont été déclinés en grands objectifs et ont abouti à un **second niveau de priorisation**, définis pour chaque masse d'eau en fonction de la thématique. Cette priorisation complémentaire vient affiner la priorisation générale au regard des problématiques et enjeux propres à chaque masse d'eau.

Le tableau ci-dessous récapitule les grands objectifs :

Volet CT	Objectif
A - Agro-environnement	1- Limiter le transfert de polluants
	2- Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires
	3- Mieux gérer les intrants et les rejets azotés
	4- Mieux gérer et préserver la ressource en eau au sein des exploitations agricoles
	5- Permettre la mise en place de mesures pour préserver la ressource en eau et la biodiversité
B - Ressource en eau	1- Améliorer la connaissance sur la ressource souterraine et les écoulements de surface
	2- Mettre en place d'une gestion quantitative de l'eau plus équilibrée
C - Zones humides	1- Restaurer les zones humides considérées prioritaires
	2- Mettre en place une restauration ou un plan de gestion sur les zones humides ciblées
	3- Améliorer les connaissances sur les milieux humides
	4- Actualiser les connaissances et restaurer les lacs de chaux
D - Lacs naturels	1- Limiter le piétinement des abords des lacs et des cours d'eau de leurs bassins versants
	2- Limiter les intrants agricoles et domestiques au sein des bassins versants
	3- Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques associés au lac Chambon tout en préservant le lac du comblement
E - Cours d'eau	1- Retrouver une bonne fonctionnalité des ripisylves
	2- Restaurer la continuité écologique
	3- Retrouver une morphologie naturelle pour garantir leur fonctionnalités et une diversité des habitats aquatiques
	4- Protéger le cours d'eau du piétinement par le bétail tout en maintenant l'accès à l'eau
	5- Réduire les pollutions des déchets à proximité du cours d'eau
	6- Limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes
	7- Limiter l'impact des plantations sylvicoles sur les cours d'eau
	8- Diminuer l'impact des plans d'eau sur les cours d'eau
F - Transversal : Suivi des milieux aquatiques	1- Développer un réseau de suivi sur les principaux cours d'eau et secteurs stratégiques
	2- Identifier les problématiques de qualité physico - chimiques
	3- Identifier les problématiques causant un réchauffement important du cours d'eau
	4- Mettre en place un suivi ichtyologique sur différents cours d'eau à enjeu piscicole
	5- Actualiser les connaissances historiques sur la répartition de l'écrevisse à pieds blancs sur le territoire
F - Transversal : Foncier	6- Permettre la maîtrise foncière afin d'améliorer la gestion agronomique ou permettant la mise en place de travaux
F - Transversal : Animation	7- Animer le CT, mettre en oeuvre les actions
	8- Accompagner les acteurs du territoire dans leur projet sur les milieux aquatiques
	9- Evaluer les actions du contrat territorial
F - Transversal : Communication / Sensibilisation	10- Faire connaître le contrat territorial
	11- Sensibiliser les acteurs et les habitants du territoire au enjeux et au fonctionnement des milieux aquatiques

Tableau 2 : Grands objectifs retenus par thématique

AR Prefecture

063-200070761-20231130-2023_30_11_20-DE
Reçu le 01/12/2023

Les niveaux de priorité affinés par thématique des trois masses d'eau incluses dans le territoire d'ALF sont listées ci-dessous. Le volet cours d'eau représentant un volet conséquent, il a été scindé en sous-thématiques.

Cette priorisation permet de définir un planning d'intervention : pour chaque thématique, les masses d'eau en priorité 1 font l'objet d'intervention dès la phase 1 tandis que celles en priorité 2 ne font l'objet d'intervention qu'à partir de la phase 2.

Bassin versant	Masse d'eau	Volets et sous volets thématiques											
		Agro-environnement	Ressource en eau	Zones humides : restau. prioritaire	Cours d'eau								
					Végétation	Exploitation forestière	Obstacles à l'écoulement	Altération du lit mineur	Piétinement et accès à l'eau	Rejets	Déchets	Plan d'eau	
Eau Mère	Ailloux	Prio 1 et 2	Prio 1	Prio 1	Prio 2	Prio 1	Prio 2	Prio 1	Prio 2	Prio 1	Prio 1	Non prio	
	Eau Mère	Prio 1 et 2	Prio 1	Prio 1	Prio 2	Prio 1	Prio 2	Prio 1 et 2	Prio 2	Prio 1	Prio 2	Prio 1	
Cé		Prio 2	Prio 1	Non prio	Non prio	Prio 1	Prio 2	Prio 2	Non prio	Non prio	Prio 3	Non prio	

Inscription	légende
Non prio	non prioritaire
Prio 3	Priorité 3
Prio 2	Priorité 2
Prio 1 et 2	A la fois Priorité 1 et 2
Prio 1	Priorité 1

Tableau 3 : Priorisation des masses d'eau concernées par ALF

Remarques :

- Les déchets recensés sur le territoire d'ALF sont des déchets ponctuels et non des décharges. Ils s'intègrent donc dans la priorité 1/sous-priorité 2 sur cette thématique et feront donc l'objet d'intervention après l'enlèvement des décharges sauvages sur les autres secteurs prioritaires du territoire du CT ;
- L'enjeu « plan d'eau » justifiant la priorité 1 sur le bassin versant de l'Eau Mère est lié au plan d'eau du Vernet-la-Varenne, situé hors territoire d'ALF.

Le tableau ci-dessous compile les actions du contrat territorial par thématique. Un code couleur permet de cibler les actions qui concernent ALF et leurs modalités de mise en œuvre.

Volet CT	Objectif	Code Action	Action
A-Agro-environnement	1-Limiter le transfert de polluants	AG1-A1	Mise en place et suivi d'expérimentations d'intercultures
		AG1-A2	Diagnostique bocagers d'exploitation et mise en place de haie
		AG1-A3	Organisation d'évènements d'informations et de retours d'expériences auprès des agriculteurs
	2-Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires	AG2-A1	Mise en place et suivi de cultures économes en pesticides
		AG2-A2	Organisation d'évènements d'informations et de retours d'expériences auprès des agriculteurs
	3-Mieux gérer les intrants et les rejets azotés	AG3-A1	Etude des systèmes de traitement des rejets des laiteries et de la gestion de leurs effluents Réalisation de journées d'information sur les systèmes de traitements des rejets de laiterie
		AG3-A2	Définition de la gestion de la fertilisation organique et des pratiques d'épandage
		AG3-A3	Réalisation d'analyses des reliquats post récolte réalisation d'évènements de valorisation et de retour d'expérience
	4-Mieux gérer et préserver la ressource en eau au sein des exploitations agricoles	AG4-A1	Rencontre, diagnostic, préconisations d'actions, journées techniques analyses d'effluents
	5 - Permettre la mise en place mesures pour préserver la ressource en eau et la biodiversité	AG5-A1	Mettre en œuvre un Projet Agro-Environnemental et Climatique
B-Ressource en eau	1- Améliorer la connaissance sur la ressource souterraine et les écoulements de surface	RE1-A1	Mener une étude du fonctionnement hydrogéologique du territoire
		RE1-A2	Mise en place d'un protocole de caractérisation du phénomène d'intermittence des cours d'eau
	2- Mettre en place d'une gestion quantitative de l'eau plus équilibrée	RE2-A1	Connaitre le fonctionnement des dérivations et leurs besoins associés
		RE2-A2	Sensibilisation sur l'utilisation de l'eau potable et les prélèvements en milieu aquatique
		RE2-A3	Veiller à l'adaptation du programme de mesures du PTGE Allier aval aux enjeux locaux
C-Zones humides	1- Restaurer les zones humides considérées prioritaires	ZH1-A1	Restaurer les zones humides prioritaires de l'inventaire SAGE
		ZH1-A2	Restaurer les zones humides avec enjeux eau potable
	2- Mettre en place une restauration ou un plan de gestion sur les zones humides ciblées	ZH2-A1	Restaurer et gérer les zones humides ciblées (ZH forestière)
			Restaurer et gérer les zones humides ciblées (ZH Prio inventaire SAGE AA)
	3- Améliorer les connaissances sur les milieux humides	ZH3-A1	Etude de cartographie, de description et de hiérarchisation des milieux humides
	4- Actualiser les connaissances et restaurer les lacs de chaux	ZH4-A1	Etude d'actualisation des connaissances sur les lacs de Chaux
		ZH4-A2	Restauration et préservation du lac d'Issoire
ZH4-A3		Restauration et préservation du lac de Bansat	
D-Lacs naturels	1-Limiter le piétinement des abords des lacs et des cours d'eau de leurs BV	LA1-A1	Mise en place de clôture et de système d'abreuvement des lacs Pavin et Bourdouze
		LA1-A2	Mise en place de clôture et de système d'abreuvement du lac de Montcineyre

AR Prefecture

063_200070761_20231130-2023_30_11_20-DE
Reçu le 01/12/2023

2-Limiter les intrants agricoles et domestiques au sein des BV	LA2-A1	Journée de sensibilisation, diagnostic individuel, acquisition/échange de parcelles
3-Restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques associés au lac Chambon tout en préservant le lac du comblement	LA3-A1	Réaliser une étude et des travaux de restauration des fonctionnalités du lac Chambon
	LA3-A2	Etude des modalités d'épandage des sédiments fins du lac

Tableau 4 : Synthèse du programme d'actions (partie 1)

Volet CT	Objectif	Code Action	Action
E- Cours d'eau	1- Retrouver une bonne fonctionnalité des ripisylves	CE1-A1	Implantation d'essences adaptées en bord de cours d'eau
		CE1-A2	Réalisation d'une coupe sélective de la ripisylve
	2- Restaurer la continuité écologique	CE2-A1	Étude globale d'aide à la décision sur les ouvrages non étudiés et non aménagés en liste 2
		CE2-A2	Travaux de rétablissement de la continuité écologique hors liste 2
		CE2-A3	Étude pro et travaux de rétablissement de la continuité écologique en liste 2
	3- Retrouver une morphologie naturelle pour garantir leurs fonctionnalités et une diversité des habitats aquatiques	CE3-A1	Étude et travaux : diversification des écoulements à l'intérieur du lit existant
		CE3-A2	Étude et travaux : action de reprofilage du lit
		CE3-A3	Aménagement ou comblement de dérivation
		CE3-A4	Enlèvement ou fixation de chablis
		CE3-A5	Mise en place de génie écologique
		CE3-A6	Retrait et évacuation des éléments de protections de berges, renaturation des berges
		CE3-A7	Réinjection des sédiments dans cours d'eau
	4- Protéger le cours d'eau du piétinement par le bétail tout en maintenant l'accès à l'eau	CE4-A1	Mise en défend des berges de cours d'eau, Mise en place d'aménagements pour garantir un accès à l'eau au bétail
	5- Réduire les pollutions des déchets à proximité du cours d'eau	CE5-A1	Action d'enlèvement de déchets et d'évacuation vers centre spécialisé : prestation entreprise et journées participatives
6- Limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes	CE6-A1	Sensibilisation des entreprises, communes, propriétaires et acteurs de la présence et des risques des espèces exotiques envahissantes	
7- Limiter l'impact des plantations sylvicoles sur les cours d'eau	CE7-A1	Journée de sensibilisation, démonstration technique/retour d'expérience	
	CE7-A2	Implantation d'essences adaptées en bord de cours d'eau	
8- Diminuer l'impact des plans d'eau sur les cours d'eau	CE8-A1	Etude d'aménagement ou de gestion des plans d'eau	
F - Transversal : Suivi des milieux aquatiques	1-Développer un réseau de suivi sur les principaux cours d'eau et secteurs stratégiques	TR1-A1	Suivi de l'état écologique des masses d'eau
		TR1-A2	Suivi de l'état phytosanitaires des cours d'eau
	2-Identifier les problématiques de qualité physico - chimiques	TR2-A1	Suivi de la qualité physico-chimique au niveau de zones de pressions identifiées
	3-Identifier les problématiques causant un réchauffement important du cours d'eau	TR3-A1	Mise en place d'un réseau de suivi thermique des cours d'eau
4-Suivre la faune aquatique emblématique des cours d'eau	TR4-A1	Suivi par pêche électrique des populations piscicoles	

		TR4-A2	Actualiser les connaissances historiques sur la répartition de l'écrevisse à pieds blancs sur le territoire
F - Transversal : Foncier	5-permettre la maîtrise foncière afin d'améliorer la gestion agronomique ou permettant la mise en place de travaux	TR5-A1	Gestion foncière permettant de gérer les pratiques ou la mise en place de travaux
F - Transversal : Animation	6-Animer le CT, mettre en œuvre les actions	TR6-A1	1 ETP animateur général et milieux aquatiques
		TR6-A2	1 ETP animateur technique ressource et milieux aquatiques
		TR6-A3	0,5 ETP animateur agro-environnement
		TR6-A4	1 ETP animateur technique milieux aquatiques
		TR6-A5	0,5 ETP mutualisé au sein des services d'API
	7-Accompagner les acteurs du territoire dans leur projet sur les milieux aquatiques	TR8-A1	Soutien technique et administratif des porteurs de projets
8-évaluer les actions du contrat territorial	TR8-A1	Réalisation du bilan des actions à mi-parcours	
	TR8-A2	Réalisation d'une étude bilan et perspectives	
F - Transversal : Communication / Sensibilisation	9-Faire connaître le contrat territorial	TR9-A1	Réalisation et diffusion plaquette de présentation du contrat
		TR9-A2	Réalisation d'une exposition photographique
		TR9-A3	Réalisation de panneau de support de présentation des travaux
		TR9-A4	Vidéo de valorisation des opérations réalisées
		TR9-A5	Mise en place et actualisation d'une page internet dédiée
		TR9-A6	Communication numériques autour des projets du CT
	10-Sensibiliser les acteurs et les habitants du territoire au enjeux et au fonctionnement des milieux aquatiques	TR10-A1	Réalisation et diffusion d'un guide du riverain
		TR10-A2	Programme de sensibilisation des scolaires du territoire
		TR10-A3	Réalisation de journées de sensibilisations et de retours d'expériences auprès des élus

Tableau 5 : Synthèse du programme d'actions (partie 2)

Légende

Action MO extérieur qui concerne le territoire de l'EPCI
Action général, MO API et partage du reste à charge à la superficie du territoire
Action général, MO API et pas de coût direct identifié
Action sectorielle, MO API (reste à charge en fonction de l'intervention)
Action maîtrise d'ouvrage par l'EPCI
EPCI non concernée par l'action

Les cartes ci-dessous apportent un complément d'information sur la localisation des principales actions mises en œuvre sur territoire d'ALF tout au long du CT.

Il est à noter que sur les zones humides d'Aix-la-Fayette (site CEN), la commune avait été inscrite dans le plan de gestion pour réaliser la maîtrise foncière du secteur à restaurer (tourbière ayant fait l'objet d'un drainage, d'une rectification du cours d'eau le traversant, de plantations de résineux puis d'une coupe rase). Dans le CT, c'est donc ALF qui a été ciblé pour réaliser la maîtrise foncière dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Localisation des dériviations dans des biefs du territoire d'ALF

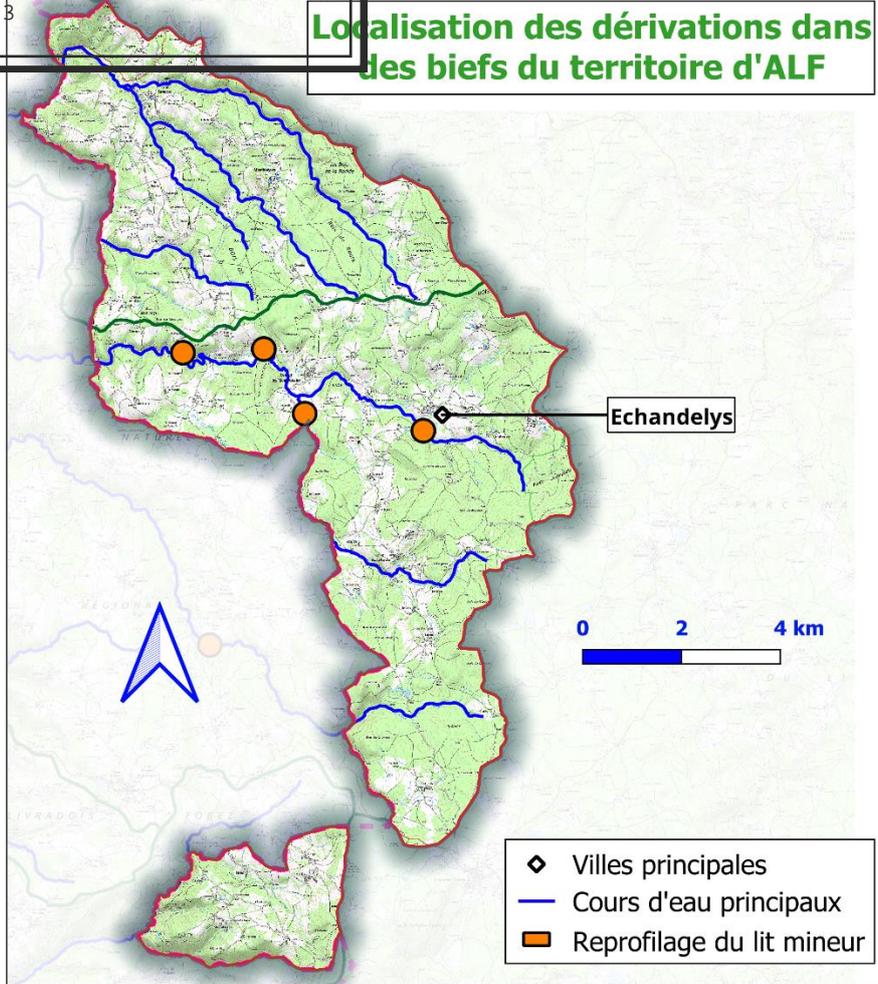


Figure 4 : Carte de localisation des dériviations dans des biefs



Figure 5 : Carte de localisation des zones humides à restaurer

Localisation du secteur d'intervention sur la morphologie du lit mineur

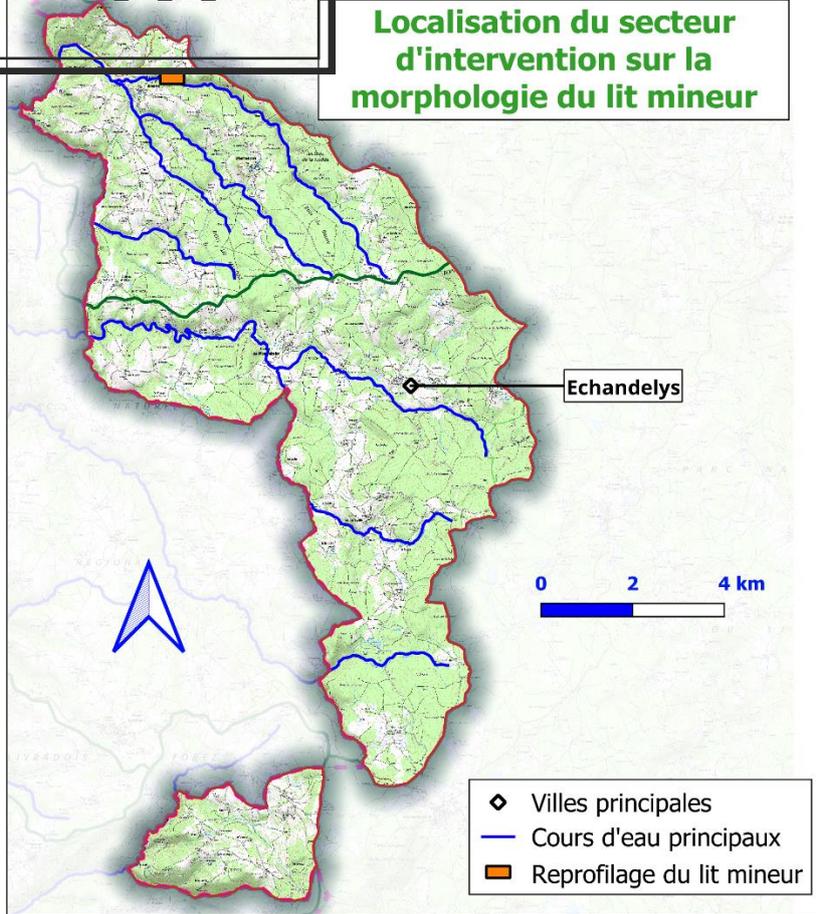


Figure 6 : Carte de localisation du linéaire avec action de restauration morphologique prévu

Localisation des secteurs avec objectif de mise en défens contre le piétinement

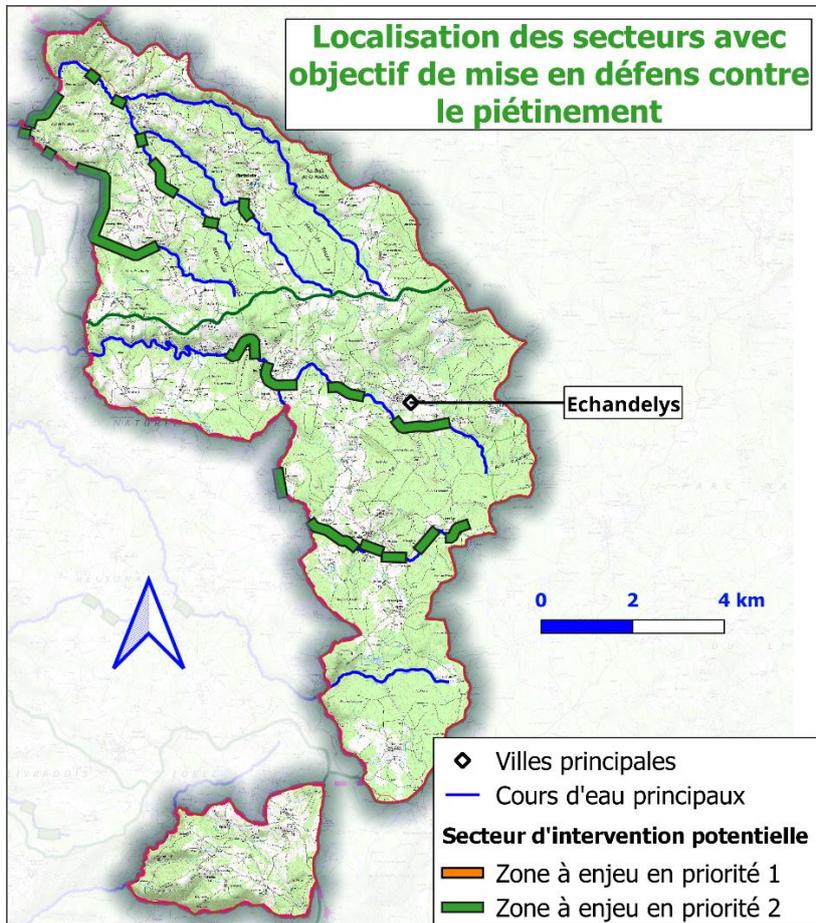


Figure 7 : Carte de localisation des secteurs d'intervention potentiels sur le piétinement (phase 2)

Localisation des secteurs avec objectif de restauration des ripisylves

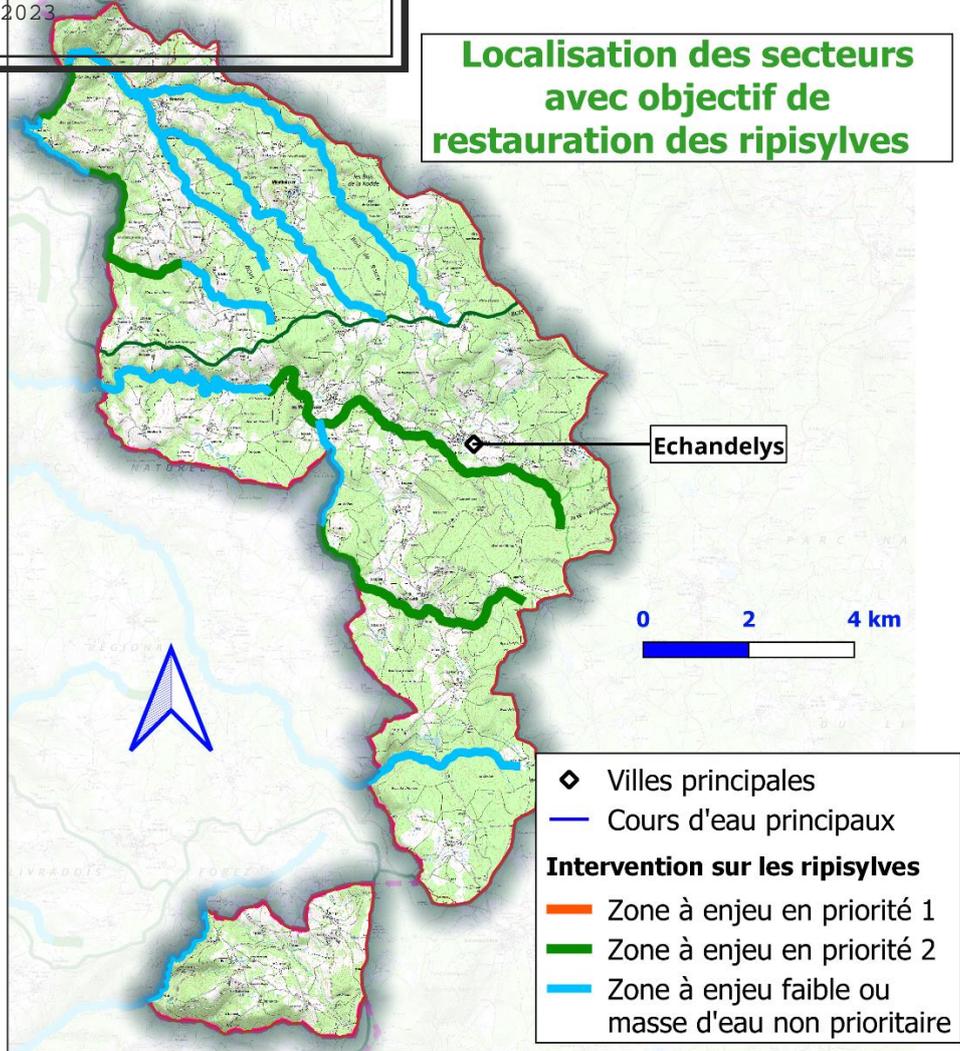


Figure 8 : Carte de localisation des secteurs d'intervention potentiels sur les ripisylves (phase 2)

Localisation des déchets à risque du territoire d'ALF

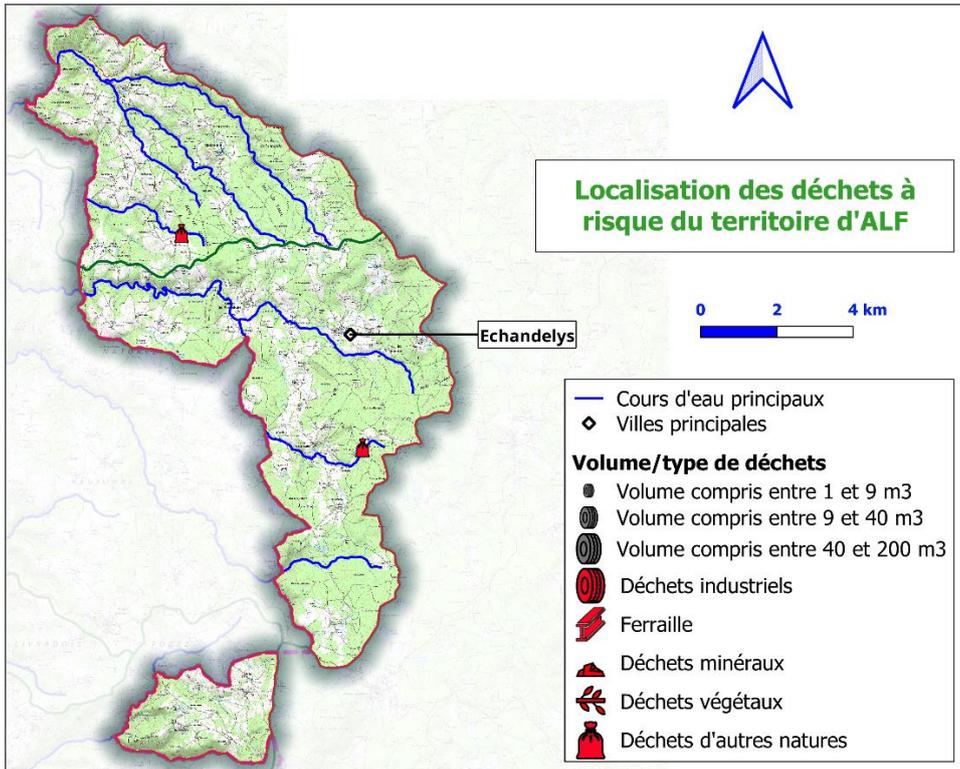


Figure 9 : Carte de localisation des déchets à risque

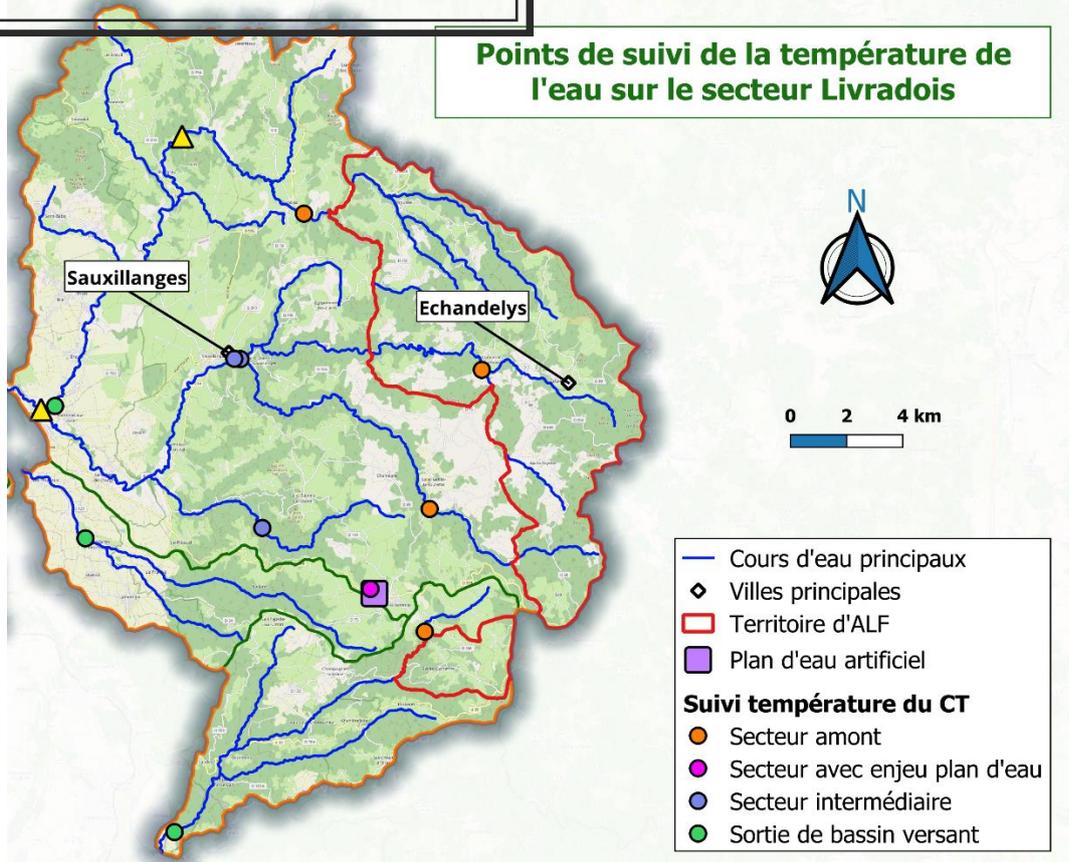


Figure 10 : Carte de localisation des suivis de température

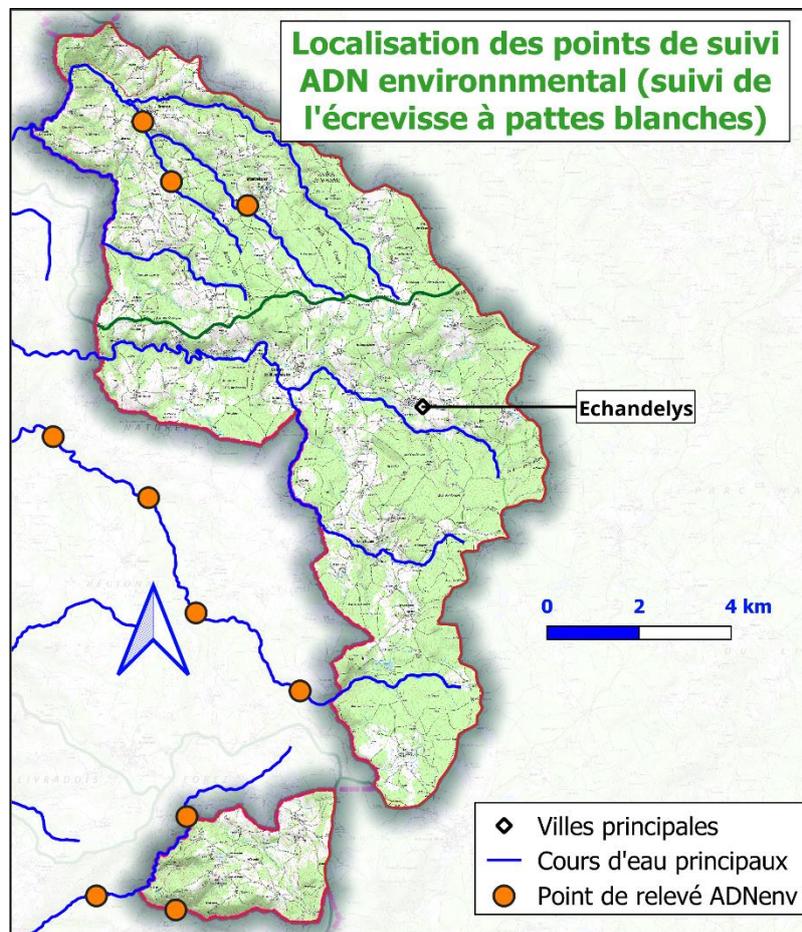


Figure 11 : Carte de localisation des suivis écrevisse

VI. Tableau financier

Le tableau ci-dessous récapitule le coût général du CT.

Volet CT	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026	Montant phase 1 (2024-2026)	Montant phase 2 (2027-2029)	Montant total CT
A- Agro-environnement	11 100 €	49 850 €	21 350 €	82 300 €	108 550 €	190 850 €
B-Ressource en eau	13 500 €	51 500 €	51 500 €	116 500 €	4 500 €	121 000 €
C-Zones humides	130 428 €	181 888 €	87 959 €	400 275 €	949 725 €	1 350 000 €
D-Lacs naturels	32 800 €	75 600 €	40 600 €	149 000 €	316 000 €	465 000 €
E- Cours d'eau	533 180 €	686 200 €	623 600 €	1 842 980 €	2 079 000 €	3 921 980 €
F - Transversal	327 744 €	561 744 €	495 600 €	1 385 087 €	1 498 500 €	2 883 587 €
TOTAL	1 048 751 €	1 606 782 €	1 320 609 €	3 976 142 €	4 956 275 €	8 932 417 €

Figure 12 : Tableau financier global du CT

Le tableau ci-dessous récapitule le coût total pour la communauté de communes Ambert Livradois Forez.

	Montant ALF 2024	RAC ALF 2024	Montant ALF 2025	RAC ALF 2025	Montant ALF 2026	RAC ALF 2026	Montant ALF Phase 1	RAC ALF Phase 1	Montant ALF Phase 2
Total action ALF	60 010 €	19 961 €	55 822 €	18 837 €	38 606 €	13 727 €	154 437 €	52 524 €	664 355 €
Action MO ALF	34 400 €	10 320 €	26 850 €	8 055 €	12 061 €	3 618 €	73 311 €	21 993 €	527 585 €
Action MO API avec participation ALF	25 610 €	9 641 €	28 972 €	10 782 €	26 545 €	10 109 €	81 127 €	30 531 €	136 770 €

Figure 13 : Tableau financier avec restes à charges d'ALF

L'annexe 1 reprend les tableaux financiers des actions concernant Ambert Livradois Forez.

VII. Gouvernance

Les intercommunalités

Le contrat territorial des Couzes au Livradois sera piloté et animé par l'Agglo Pays d'Issoire, la cellule d'animation du CT sera employée par cette structure et basée au sein de ces locaux à Issoire. Un partenariat sera établi par conventionnement avec les autres intercommunalités impliquées porteuse de la compétence Gestion des Milieux Aquatique (GEMA faisant partie de la GEMAPI).

La maîtrise d'ouvrage des opérations intercommunales se fera de la façon suivante :

- **Opérations transversales** menées sur l'ensemble du territoire (étude générale, animation générale, sensibilisation, communication, ...) : **maîtrise d'ouvrage d'Agglo Pays d'Issoire** avec un reste à charge réparti entre l'ensemble des intercommunalités selon une clé de répartition au pourcentage de territoire du CT concerné ;

Opérations spécifiques menées sur certains secteurs du territoire : **maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité** concernée impliquant la facturation, le suivi des subventions et la réalisation des marchés publics. Un appui de la cellule d'animation du CT sera réalisé pour les documents techniques des demandes de subventions et des marchés publics et la réalisation du suivi des travaux. Pour des actions communes à plusieurs territoires, la mise en place de marchés publics en groupement de commande avec en chef de file API pourra être réalisée.

Cas particulier : Travaux ou études à l'échelle de l'ensemble du territoire de faible coût ne permettant pas d'arriver au plafond d'éligibilité de financement de la part de l'AELB : afin de permettre le financement de ces actions pour l'ensemble des collectivités, API portera l'action et restituera le reste à charge aux intercommunalités en fonction des opérations réalisées sur leur territoire.

Les maitrises d'ouvrages extérieurs

Afin de fédérer des organismes autour de la gestion des milieux aquatiques sur des domaines particuliers, la maîtrise d'ouvrage d'actions au sein du contrat territorial a été proposé à des partenaires extérieurs. Ainsi, plusieurs **maîtres d'ouvrage extérieurs** sont identifiés avec des opérations ciblées sur certaines thématiques :

- Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne : zones humides ;
- La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Puy-de-Dôme : suivi de la faune aquatique emblématique ;
- Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne : Lacs Naturels et gestion pastorale ;
- Parc Naturel Régional Livradois Forez : zones humides ;
- Office National des Forêts : zones humides forestières ;
- Certaines communes : projets de restauration de la continuité écologique.

Ces maîtres d'ouvrage porteront l'ensemble des démarches liées à leurs actions, ils seront signataires du contrat territorial. L'Agglo Pays d'Issoire, porteuse du contrat territorial, aura un rôle général de coordination. Ainsi les maîtres d'ouvrage extérieurs et API se concerteront pour la mise en œuvre de ses actions.

Les actions assainissement seront portées par les collectivités porteuses de la compétence, un bilan annuel des actions sera établi afin d'évaluer à terme le niveau de réalisation des actions inscrites au contrat territorial.

Sur le territoire d'ALF, les maitrises d'ouvrage extérieures sont :

- Les suivis piscicoles (points de mesure encore non définis) et astacicoles (Cé et son affluent, affluents de l'Ailloux, indirectement Chaméane) réalisés par la FDPPMA 63,
- Les actions menées sur les zones humides forestières par l'ONF : restauration des zones humides dégradées de la forêt de Boisgrand, animation auprès du propriétaire (commune) et actions de restauration potentiellement en phase 2 ;
- Les actions du CEN sur les zones humides des sites acquis/conventionnés sur la commune d'Aix-la-Fayette.

AR Prefecture

063-200070761-20231130-2023_30_11_20-DE
Reçu le 01/12/2023

VIII. Déclaration d'Intérêt Général

Afin d'autoriser les travaux et justifier la dépense d'argent public sur des terrains privés, une procédure de Déclaration d'Intérêt Général avec enquête publique sera menée à l'échelle du contrat territorial. La demande sera déposée et suivie par l'Agglo Pays d'Issoire.

Les actions figurant en gras dans les tableaux ci-dessous sont en maîtrise d'ouvrage ALF.

Volet CT	Objectif	Code Action	Action	Maîtres d'ouvrage	Financement AELB - Taux	Financement CD63 - Taux	Montant CT 2024	Montant ALF 2024	RAC ALF 2024	Montant CT 2025	Montant ALF 2025	RAC ALF 2025	Montant CT 2026	Montant ALF 2026	RAC ALF 2026	Montant phase 1 (2024-2026)	Montant ALF Phase 1	RAC ALF Phase 1	Montant CT phase 2 (2027-2029)	Montant ALF Phase 2	
A - Agro-Environnement	1-Limiter le transfert de polluants	AG1-A3	Organisation d'évènements d'informations et de retours d'expériences auprès des agriculteurs	API (ensemble intercommunalités)	50%	NF	1 500 €	117 €	59 €	1 500 €	117 €	59 €	1 500 €	117 €	59 €	4 500 €	351 €	176 €	4 500 €	351 €	
	2-Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires	AG2-A2	Organisation d'évènements d'informations et de retours d'expériences auprès des agriculteurs	API (ensemble intercommunalités)	50%	NF	1 500 €	117 €	59 €	1 500 €	117 €	59 €	1 500 €	117 €	59 €	4 500 €	351 €	176 €	4 500 €	351 €	
	3-Mieux gérer les intrants et les rejets azotés	AG3-A2	Définition de la gestion de la fertilisation organique et des pratiques d'épandage	API (ensemble intercommunalités)	50%	NF	5 000 €	390 €	117 €	5 000 €	390 €	117 €	5 000 €	390 €	117 €	15 000 €	1 170 €	351 €	15 000 €	1 170 €	
		AG3-A3	Réalisation d'analyses des reliquats post récolte réalisation d'évènements de valorisation et de retour d'expérience	API (ensemble intercommunalités)	50 % et 70%	NF	1 600 €	125 €	53 €	1 600 €	125 €	53 €	1 600 €	125 €	53 €	4 800 €	374 €	159 €	4 800 €	374 €	
	5 - Permettre la mise en place mesures pour préserver la ressource en eau et la biodiversité	AG5-A1	Mettre en œuvre un Projet Agro-Environnemental et Climatique	API (ensemble intercommunalités)	Projet associé au CT																
	Total opérations Agro-environnement				/	50 % et 70%	NF	9 600 €	749 €	287 €	9 600 €	749 €	287 €	9 600 €	749 €	287 €	28 800 €	2 246 €	861 €	28 800 €	2 246 €
B-Ressource en eau	1- Améliorer la connaissance sur la ressource souterraine et les écoulements de surface	RE1-A1	Mener une étude du fonctionnement hydrogéologique du territoire	API (ensemble intercommunalités)	50%	20%	- €	- €	- €	50 000 €	3 900 €	1 170 €	50 000 €	3 900 €	1 170 €	100 000 €	7 800 €	2 340 €	- €	- €	
		RE1-A2	Mise en place d'un protocole de caractérisation du phénomène d'intermittence des cours d'eau	API (ensemble intercommunalités)	50%	20%	12 000 €	936 €	281 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	12 000 €	936 €	281 €	- €	- €	
	2- Mettre en place d'une gestion quantitative de l'eau plus équilibrée	RE2-A1	Connaitre le fonctionnement des dérivations et leurs besoins associés	API (ensemble intercommunalités)	/	/	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		RE2-A2	Sensibilisation sur l'utilisation de l'eau potable et les prélèvements en milieu aquatique	API (ensemble intercommunalités)	50%	NF	1 500 €	117 €	59 €	1 500 €	117 €	59 €	1 500 €	117 €	59 €	4 500 €	351 €	176 €	4 500 €	351 €	
		RE2-A3	Veiller à l'adaptation du programme de mesures du PTGE Allier aval aux enjeux locaux	API (ensemble intercommunalités)	/	/	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Total opérations Ressource en eau				/	50%	20%	13 500 €	1 053 €	339 €	51 500 €	4 017 €	1 229 €	51 500 €	4 017 €	1 229 €	116 500 €	9 087 €	2 796 €	4 500 €	351 €
C-Zones humides	1- Restaurer les zones humides considérées prioritaires	ZH1-A1	Restaurer les zones humides prioritaires de l'inventaire SAGE	CCMS, API, ALF, SMVVA	50%	20%	14 375 €	12 500 €	3 750 €	20 625 €	10 000 €	3 000 €	5 000 €	- €	- €	40 000 €	22 500 €	6 750 €	270 000 €	188 511 €	
		ZH1-A2	Restaurer les zones humides avec enjeux eau potable	API, CCMS, ALF			11 053 €	- €	- €	20 263 €	- €	- €	38 684 €	9 211 €	2 763 €	70 000 €	9 211 €	2 763 €	315 000 €	45 000 €	
	2- Mettre en place une restauration ou un plan de gestion sur les zones humides ciblées	ZH2-A1	Restaurer et gérer les zones humides ciblées	API, CCMS, ALF, CEN, ONF			55 000 €	- €	- €	104 000 €	14 000 €	4 200 €	28 000 €	- €	- €	187 000 €	14 000 €	4 200 €	219 000 €	- €	
	Total opérations Zones humides				/	50%	20%	80 428 €	12 500 €	3 750 €	144 888 €	24 000 €	7 200 €	71 684 €	9 211 €	2 763 €	297 000 €	45 711 €	13 713 €	804 000 €	233 511 €

AR Prefecture			
063-200070761-20231130-2023_30_11_20-DE	Recu le 01/12/2023		
Volet CT	Objectif	Code Action	

	Action	Maîtres d'ouvrage	Financement AELB - Taux	Financement CD63 - Taux	Montant CT 2024	Montant ALF 2024	RAC ALF 2024	Montant CT 2025	Montant ALF 2025	RAC ALF 2025	Montant CT 2026	Montant ALF 2026	RAC ALF 2026	Montant phase 1 (2024-2026)	Montant ALF Phase 1	RAC ALF Phase 1	Montant CT phase 2 (2027-2029)	Montant ALF Phase 2		
E-Cours d'eau	1- Retrouver une bonne fonctionnalité des ripisylves	CE1-A1	Implantation d'essences adaptées en bord de cours d'eau	Intercommunalités : API, CCMS, ALF, SMVVA, Billom Co	50%	20%	9 200 €	- €	- €	20 000 €	- €	- €	20 000 €	- €	- €	49 200 €	- €	- €	57 000 €	17 662 €
		CE1-A2	Réalisation d'une coupe sélective de la ripisylve	Intercommunalités : API, CCMS, ALF, SMVVA, Billom Co	50%	20%	16 600 €	- €	- €	25 000 €	- €	- €	30 000 €	- €	- €	71 600 €	- €	- €	41 000 €	20 513 €
	3- Retrouver une morphologie naturelle pour garantir leurs fonctionnalités et une diversité des habitats aquatiques	CE3-A2	Étude et travaux : action de reprofilage du lit	Intercommunalités : CCMS, API, ALF	50%	20%	100 000 €	20 000 €	6 000 €	140 000€	- €	- €	40 000 €	- €	- €	280 000€	20 000 €	6 000 €	348 000 €	39 000 €
		CE3-A4	Enlèvement ou fixation de chablis	Intercommunalités : API, CCMS, ALF, Billom Co, SMVVA, SMAA	50%	20%	9 200 €	236 €	71 €	22 200 €	570 €	171 €	27 600 €	708 €	213 €	59 000 €	1 514 €	454 €	11 000 €	500 €
	4- Protéger le cours d'eau du piétinement par le bétail tout en maintenant l'accès à l'eau	CE4-A1	Mise en défend des berges de cours d'eau, Mise en place d'aménagements pour garantir un accès à l'eau au bétail	Intercommunalités : API, CCMS, ALF, SMVVA, Billom Co	50%	20%	20 000 €	- €	- €	120 000€	- €	- €	180 000€	- €	- €	320 000€	- €	- €	480 000 €	211 200€
	5- Réduire les pollutions des déchets à proximité du cours d'eau	CE5-A1	Action d'enlèvement de déchets et d'évacuation vers centre spécialisé : prestation entreprise et journées participatives	Intercommunalités : API, CCMS, ALF, Billom Co, SMVVA, SMAA	50%	20%	2 500 €	250 €	75 €	12 500 €	1 250 €	375 €	20 000 €	2 000 €	600 €	35 000 €	3 500 €	1 050 €	15 000 €	1 000 €
	6- Limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes	CE6-A1	Sensibilisation des entreprise, communes, propriétaires et acteurs de la présence et des risques des espèces exotiques envahissantes	API (ensemble intercommunalités)	NF	20%	- €	- €	- €	3 000 €	234 €	187 €	- €	- €	- €	3 000 €	234 €	187 €	2 000 €	156 €
	7- Limiter l'impact des plantations sylvicoles sur les cours d'eau	CE7-A1	Journée de sensibilisation, démonstration technique/retour d'expérience	API (ensemble intercommunalités)	50%	20%	- €	- €	- €	1 000 €	78 €	39 €	1 000 €	78 €	39 €	2 000 €	156 €	78 €	3 000 €	234 €
		CE7-A2	Implantation d'essences adaptées en bord de cours d'eau	Intercommunalités : API, CCMS, ALF, Billom Co, SMVVA	50%	20%	10 000 €	1 900 €	570 €	15 000 €	2 850 €	855 €	15 000 €	2 850 €	855 €	40 000 €	7 600 €	2 280 €	60 000 €	5 700 €
	Total opérations Cours d'eau			/	50% et 70 % éligible	20%	167 500 €	22 386 €	6 716 €	358 700€	4 982 €	1 627 €	333 600€	5 636 €	1 707 €	859 800€	33 004 €	10 050 €	1 017 000 €	295 964€

AR Prefecture			
063-200070761-20231130-2023_30	11_20-DE		
Recu le 01/12/2023	Volet CT	Objectif	Code Action

	Action	Maîtres d'ouvrage	Financement AELB - Taux	Financement CD63 - Taux	Montant CT 2024	Montant ALF 2024	RAC ALF 2024	Montant CT 2025	Montant ALF 2025	RAC ALF 2025	Montant CT 2026	Montant ALF 2026	RAC ALF 2026	Montant phase 1 (2024-2026)	Montant ALF Phase 1	RAC ALF Phase 1	Montant CT phase 2 (2027-2029)	Montant ALF Phase 2			
F - Transversal : Suivi des milieux aquatiques	1-Développer un réseau de suivi sur les principaux cours d'eau et secteurs stratégiques	TR1-A1	Suivi de l'état écologique des masses d'eau	API (ensembles collectifs)	50%	20%	22 500 €	1 755 €	527 €	22 500 €	1 755 €	527 €	- €	- €	- €	45 000 €	3 510 €	1 053 €	45 000 €	3 510 €	
		TR1-A2	Suivi de l'état phytosanitaires des cours d'eau	API (ensembles collectifs)	50%	20%	30 000 €	2 340 €	702 €	30 000 €	2 340 €	702 €	- €	- €	- €	60 000 €	4 680 €	1 404 €	- €	- €	
	2-Identifier les problématiques de qualité physico-chimiques	TR2-A1	Suivi de la qualité physico-chimique au niveau de zones de pressions identifiées	API (ensembles collectifs)	50%	20%	10 000 €	780 €	234 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €	780 €	234 €	- €	- €	
	3-Identifier les problématiques causant un réchauffement important du cours d'eau	TR3-A1	Mise en place d'un réseau de suivi thermique des cours d'eau	API (ensembles collectifs)	50%	20%	8 000 €	624 €	187 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	8 000 €	624 €	187 €	- €	- €	
F - Transversal : Foncier	6-permettre la maîtrise foncière afin d'améliore la gestion agronomique ou permettant la mise en place de travaux	TR6-A1	Gestion foncière permettant de gérer les pratiques ou la mise en place de travaux	CCMS, autres collectivités	50%	30% (ENS)	- €	- €	- €	250 000€	- €	- €	250 000€	- €	- €	500 000€	- €	- €	700 000€	70 000 €	
F - Transversal : Animation	7-Animer le CT, mettre en œuvre les actions	TR7-A1	1 ETP animateur général et milieux aquatiques	API (ensembles collectifs)	50%	20%	55 000 €	4 290 €	1 287 €	55 000 €	4 290 €	1 287 €	55 000 €	4 290 €	1 287 €	165 000€	12 870 €	3 861 €	165 000€	12 870 €	
		TR7-A2	1 ETP animateur technique ressource et milieux aquatiques	API (ensembles collectifs)	50%	20%	55 000 €	4 290 €	1 287 €	55 000 €	4 290 €	1 287 €	55 000 €	4 290 €	1 287 €	165 000€	12 870 €	3 861 €	165 000€	12 870 €	
		TR7-A3	0,5 ETP animateur agro-environnement	API (ensembles collectifs)	50%	NF	27 500 €	2 145 €	1 073 €	27 500 €	2 145 €	1 073 €	27 500 €	2 145 €	1 073 €	82 500 €	6 435 €	3 218 €	82 500 €	6 435 €	
		TR7-A4	1 ETP animateur technique milieux aquatiques	API (ensembles collectifs)	50%	NF	50 000 €	3 900 €	1 950 €	50 000 €	3 900 €	1 950 €	50 000 €	3 900 €	1 950 €	150 000€	11 700 €	5 850 €	150 000€	11 700 €	
		TR7-A5	0,5 ETP mutualisé au sein des services d'API	API (ensembles collectifs)	50%	NF	20 000 €	1 560 €	780 €	20 000 €	1 560 €	780 €	20 000 €	1 560 €	780 €	60 000 €	4 680 €	2 340 €	60 000 €	4 680 €	
	8-Accompagner les acteurs du territoire dans leur projet sur les milieux aquatiques	TR8-A1	Soutien technique et administratif des porteurs de projets	API (ensembles collectifs)	/	/	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	9-évaluer les actions du contrat territorial	TR8-A1	Réalisation du bilan des actions à mi-parcours	API (ensembles collectifs)	/	/	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		TR9-A1	Réalisation d'une étude bilan et perspectives	API (ensembles collectifs)	/	/	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	80 000 €	6 240 €	
F - Transversal : Communication / Sensibilisation	10-Faire connaître le contrat territorial	TR10-A1	Réalisation et diffusion plaquette de présentation du contrat	API (ensembles collectifs)	50%	20% éligible	5 000 €	390 €	117 €	- €	- €	- €	- €	- €	5 000 €	390 €	117 €	- €	- €		
		TR10-A2	Réalisation d'une exposition photographique	API (ensembles collectifs)	50%	0%	- €	- €	- €	5 000 €	390 €	117 €	- €	- €	- €	5 000 €	390 €	117 €	- €	- €	
		TR10-A3	Réalisation de panneau de support de présentation des travaux	API (ensembles collectifs)	50%	0%	- €	- €	- €	2 000 €	156 €	47 €	- €	- €	- €	2 000 €	156 €	47 €	3 000 €	234 €	
		TR10-A4	Vidéo de valorisation des opérations réalisées	API (ensembles collectifs)	/	/	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		TR10-A5	Mise en place et actualisation d'une page internet dédiée	API (ensembles collectifs)	/	/	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		TR10-A6	Communication numérique autour des projets du CT	API (ensembles collectifs)	/	/	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	11-Sensibiliser les acteurs et les habitants du territoire au enjeux et au fonctionnement des milieux aquatiques	TR11-A1	Réalisation et diffusion d'un guide du riverain	API (ensembles collectifs)	50%	20% éligible	- €	- €	- €	- €	- €	20 000 €	1 560 €	563 €	20 000 €	1 560 €	563 €	- €	- €		
		TR11-A2	Programme de sensibilisation des scolaires du territoire	API (ensembles collectifs)	50% éligible	0%	15 000 €	1 170 €	702 €	15 000 €	1 170 €	702 €	15 000 €	1 170 €	774 €	45 000 €	3 510 €	2 178 €	45 000 €	3 510 €	
		TR11-A3	Réalisation de journées de sensibilisations et de retours d'expériences auprès des élus	API (ensembles collectifs)	50% (liés aux postes)	0%	1 000 €	78 €	23 €	1 000 €	78 €	23 €	1 000 €	78 €	28 €	3 000 €	234 €	75 €	3 000 €	234 €	
Total opérations Transversal			/	50% éligible	20% éligible	299 000€	23 322 €	8 869 €	533 000€	22 074 €	8 494 €	493 500€	18 993 €	7 742 €	1325000€	64 389 €	25 104 €	1498500€	132 283€		